

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020**

À une séance ordinaire du conseil municipal d'Adstock tenue le lundi 5 octobre 2020 à 19h41 par visioconférence : Monsieur le Maire Pascal Binet, messieurs les conseillers Pierre Quirion, Michel Rhéaume, Jean Roy et Nelson Turgeon et madame la conseillère Nicole Champagne tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le secrétaire-trésorier adjoint assiste également à la séance. À l'ouverture de la séance, il est noté l'absence du conseil Sylvain Jacques.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et déclare celle-ci ouverte.

**20-10-282**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Tenue à huis clos de la présente séance;
5. Comptes rendus des élus;

#### Correspondances

#### Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines

6. Adoption du procès-verbal du mois de septembre 2020;
7. Autorisation de paiement des dépenses du mois de septembre 2020;
8. Dépôt des états financiers non vérifiés au 30 septembre 2020;
9. Ressources temporaires en environnement : délégation de pouvoir;
10. Disposition des entrepôts sur le lot 5 449 449 : lancement de l'appel d'offres;
11. Débarcadère du 7e Rang au lac Bolduc (partie du lot numéro 5 450 309) : autorisation de cession à l'Association des propriétaires riverains du lac Bolduc sous certaines conditions;
12. Débarcadère du lac Jolicoeur (lot numéro 5 448 797) : autorisation de cession à l'Association des riverains du lac Jolicoeur sous certaines conditions;
13. Lot 5 449 911 et partie du lot 5 450 310 (chemin du Lac-Bolduc) : autorisation de cession aux propriétaires contigus;
14. Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale en matière d'ingénierie – phase 2 : dépôt d'une demande auprès du MAMH;
15. Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale en matière d'environnement : dépôt d'une demande auprès du MAMH;

#### Aménagement, urbanisme et environnement

16. 614, 6e Rang : analyse et décision concernant une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale;

#### Développement socio-économique

17. Acquisition de mobilier urbain pour la future place publique de Saint-Méthode : autorisation de dépenses;
18. Réhabilitation environnementale du 2-4, rue Notre-Dame Nord : recommandation de paiement numéro 2 et réception définitive des travaux;
19. Versement de l'aide financière au Comité de promotion industrielle d'Adstock inc. pour l'année 2020;
20. Confirmation de l'aide financière annuelle au Comité de promotion industrielle d'Adstock inc.;

#### Travaux publics et voirie

21. Prolongement et mise à niveau du 6e Rang : octroi d'un mandat de services professionnels;
22. Déneigement en période hivernale : autorisation de location d'un tracteur;
23. Déneigement de certains chemins : octroi de divers contrats;

24. Étude pédologique pour la rue Réjean et les chemins de la Grande-Ligne et J.-E.-Fortin: octroi d'un mandat de services professionnels;
25. Vérification annuelle des débitmètres : octroi d'un mandat de services professionnels;

#### Sécurité publique

#### Loisirs, culture et vie communautaire

26. Projet de réaménagement des patinoires extérieures : autorisation de paiement numéro 1;
27. Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2021 : dépôt d'un projet et autorisation de signature;
28. Projet de surface de dek hockey en Haute-Beauce : appui au projet;
29. Sentiers pédestres sur le lot numéro 6 316 542 (mont Adstock) : consentement d'un droit de passage et autorisation de signature;

#### Affaires diverses

30. Chargeur sur roue : autorisation de dépense;
31. Période de questions;
32. Informations générales;
33. Levée ou ajournement de la séance.

Suite à la modification de l'ordre du jour et au sujet ajouté en « Affaires diverses »,  
Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-10-283

#### **TENUE À HUIS CLOS DE LA PRÉSENTE SÉANCE**

**ATTENDU** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**ATTENDU** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 7 octobre 2020;

**ATTENDU** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

**ATTENDU** que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

**ATTENDU** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos, vu qu'il est impossible de respecter les normes de mesure sanitaire demandées par le gouvernement et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

**ATTENDU** que les citoyens ont été invités à nous transmettre leurs questions par écrit avant la séance;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **COMPTES RENDUS DES ÉLUS**

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

### *Correspondances*

20-10-284

#### **Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes du procès-verbal du mois de septembre 2020 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarent conformes aux discussions.

Il est alors proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-10-285

#### **AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020**

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

Il est alors proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,  
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 677 875.51 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 30 SEPTEMBRE 2020**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états financiers non vérifiés au 30 septembre 2020 transmis préalablement par voie électronique à chacun des élus.

Monsieur le Maire donne des explications complémentaires et fait un résumé des données inscrites aux états financiers.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-10-286

#### **RESSOURCES TEMPORAIRES EN ENVIRONNEMENT : DÉLÉGATION DE POUVOIR**

**ATTENDU** le poste laissé vacant par la démission de madame Alexandra Côté, technicienne en environnement;

**ATTENDU** la volonté du Conseil de maintenir un service à la clientèle adéquat au Service de l'urbanisme et de l'environnement;

**ATTENDU** le nombre de requêtes entrantes et encore en traitement, même à ce temps-ci de l'année;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- de déléguer à la directrice générale le pouvoir de réaliser d'autres démarches pour suppléer au surcroît de travail au Service de l'urbanisme et de l'environnement d'ici la prochaine séance publique et de tenir informés les membres du conseil de la situation;
- d'accorder à la ressource choisie par la directrice générale les fonctions et les pouvoirs conférés pour les règlements d'urbanisme et les règlements de nuisances.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-10-287

**DISPOSITION DES ENTREPÔTS SUR LE LOT 5 449 449 : LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES**

**ATTENDU** que la Municipalité a procédé à l'achat du lot 5 449 449;

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite procéder à la disposition des entrepôts sur le terrain;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à lancer un appel d'offres public pour la disposition des entrepôts situés sur le lot 5 449 449.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-10-288

**DÉBARCADÈRE DU 7<sup>E</sup> RANG AU LAC BOLDOC (PARTIE DU LOT NUMÉRO 5 450 309) : AUTORISATION DE CESSION À L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS DU LAC BOLDOC SOUS CERTAINES CONDITIONS**

**ATTENDU** que la préoccupation de l'environnement est une priorité de la Municipalité d'Adstock et qu'elle contribue de manière substantielle dans les projets d'environnement proposés par les associations riveraines;

**ATTENDU** que l'Association des propriétaires du lac Bolduc, par résolution, a fait une demande à la Municipalité pour acquérir une partie du lot numéro 5 450 309 du cadastre du Québec identifié comme le débarcadère du 7<sup>e</sup> Rang du lac Bolduc;

**ATTENDU** l'importance pour l'Association et la Municipalité de préserver les plans d'eau notamment face aux risques que représentent les plantes envahissantes;

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock a procédé, par la résolution numéro 20-05-142, au retrait du domaine public du débarcadère;

**ATTENDU** que l'Association devra permettre un accès public au débarcadère dans une Politique d'accès public au lac adoptée par l'Association après avoir été préalablement approuvée par écrit par la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- que la Municipalité d'Adstock cède à l'Association des propriétaires du lac Bolduc une portion du lot 5 450 309 situé au chemin du Lac-Bolduc, étant le débarcadère du 7<sup>e</sup> Rang du lac Bolduc, et ce, pour le prix de 7 500 \$, soit l'évaluation municipale déterminée par la MRC des Appalaches au moment de la demande;
- que ledit acte de vente contienne les clauses suivantes :
  - permettre un accès public à l'immeuble vendu aux présentes dont les modalités devront être prévues dans une Politique d'accès public au lac adoptée par l'Association des propriétaires du lac Bolduc après avoir été préalablement approuvée par écrit par la Municipalité d'Adstock;

- rétrocéder à la Municipalité d'Adstock l'immeuble vendu aux présentes pour le prix de 7 500 \$ en cas de cessation de ses activités;
- consentir une servitude de drainage à la Municipalité enregistrée dans l'acte de vente;
- que l'Association doit acquitter tous les frais inhérents à son acquisition, ce qui inclut les frais d'arpentage;
- que les modalités de paiement soient celles déterminées par l'association dans leur résolution pour l'acquisition de ce débarcadère;
- d'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents utiles et nécessaires à la bonne conduite du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-10-289

**DÉBARCADÈRE DU LAC JOLICOEUR (LOT NUMÉRO 5 448 797) : AUTORISATION DE CESSION À L'ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC JOLICOEUR SOUS CERTAINES CONDITIONS**

**ATTENDU** que la préoccupation de l'environnement est une priorité de la Municipalité d'Adstock et qu'elle contribue de manière substantielle dans les projets d'environnement proposés par les associations riveraines;

**ATTENDU** que l'Association des riverains du lac Jolicoeur, par résolution, a fait une demande à la Municipalité pour acquérir le lot numéro 5 448 797 du cadastre du Québec identifié comme le débarcadère du lac Jolicoeur;

**ATTENDU** l'importance pour l'Association et la Municipalité de préserver les plans d'eau notamment face aux risques que représentent les plantes envahissantes;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de retirer du domaine public le débarcadère;

**ATTENDU** que l'Association devra permettre un accès public au débarcadère dans une Politique d'accès public au lac adoptée par l'Association après avoir été préalablement approuvée par écrit par la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- que la Municipalité d'Adstock cède à l'Association des riverains du lac Jolicoeur le lot numéro 5 448 797 du cadastre du Québec identifié comme le débarcadère du lac Jolicoeur, et ce, pour le prix de 18 300 \$, soit l'évaluation municipale;
- que ledit acte de vente contienne les clauses suivantes :
  - permettre un accès public à l'immeuble vendu aux présentes dont les modalités devront être prévues dans une Politique d'accès public au lac adoptée par l'Association des riverains du lac Jolicoeur après avoir été préalablement approuvée par écrit par la Municipalité d'Adstock;
  - rétrocéder à la Municipalité d'Adstock l'immeuble vendu aux présentes pour le prix de 18 300 \$ en cas de cessation de ses activités;
  - consentir une servitude de drainage à la Municipalité enregistrée dans l'acte de vente;
- que l'Association doit acquitter tous les frais inhérents à son acquisition;
- que les modalités de paiement soient celles déterminées par l'association dans leur résolution pour l'acquisition de ce débarcadère;
- d'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents utiles et nécessaires à la bonne conduite du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-10-290

**LOT 5 449 911 ET PARTIE DU LOT 5 450 310 (CHEMIN DU LAC-BOLDUC) :  
AUTORISATION DE CESSION AUX PROPRIÉTAIRES CONTIGUS**

**ATTENDU** que lot 5 449 911 et une partie du lot 5 450 310 se veulent des parties excédentaires à l'emprise du chemin du Lac-Bolduc;

**ATTENDU** qu'au moins un des deux propriétaires contigus à cette parcelle souhaite se porter acquéreur de celle-ci;

**ATTENDU** qu'il n'y a pas d'intérêt pour la Municipalité de conserver ladite parcelle de lot;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de retirer du domaine public la parcelle du lot et de procéder à la fermeture et l'abolition de ce tronçon du chemin du Lac-Bolduc;

**ATTENDU** que le rapport du Service de l'urbanisme précise que la cession du lot est conforme aux règlements de zonage et de lotissement de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu ce qui suit :

- que la Municipalité accepte de céder le lot numéro 5 449 911 et une partie du lot numéro 5 450 310 à un ou aux propriétaires des lots 5 448 956 et 5 448 957 aux conditions suivantes :
  - advenant l'intérêt pour l'acquisition à parts égales de la parcelle par les deux propriétaires des lots ci-haut mentionnée, le montant de vente est fixé à 1 750 \$, soit celui de l'évaluation municipale;
  - advenant l'intérêt d'un seul propriétaire pour l'acquisition de la parcelle, le montant de vente est fixé à 3 500 \$, soit celui de l'évaluation municipale;
  - une servitude de drainage de trois mètres doit être consentie à la Municipalité et enregistrée dans l'acte de vente;
  - que le ou les acquéreurs s'engagent à défrayer l'ensemble des coûts relativement aux frais d'arpentage et de transfert de propriété;
- qu'advenant une cession, la parcelle sera fermée et retirée du domaine public;
- d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents utiles et nécessaires à la bonne conduite du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-10-291

**AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE EN  
MATIÈRE D'INGÉNIERIE – PHASE 2: DÉPÔT D'UNE DEMANDE AUPRÈS DU MAMH**

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock a pris connaissance du Guide concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU** que les municipalités d'Adstock, de Lambton, de Saint-Frédéric et de Tring-Jonction désirent présenter la phase 2 du projet de coopération en matière d'ingénierie et de génie civil dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- que la Municipalité d'Adstock s'engage à participer au projet de coopération en matière d'ingénierie et de génie civil et à assumer une partie des coûts;
- que la Municipalité accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- d'autoriser le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

- d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-10-292

**AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT : DÉPÔT D'UNE DEMANDE AUPRÈS DU MAMH**

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock a pris connaissance du Guide concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU** que les municipalités d'Adstock, de Lambton et Saint-Praxède désirent présenter un projet de coopération en environnement dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- que la Municipalité d'Adstock s'engage à participer au projet de coopération en environnement et à assumer une partie des coûts;
- que la Municipalité accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- d'autoriser le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Aménagement, urbanisme et environnement*

20-10-293

**614,6<sup>E</sup> RANG : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

**ATTENDU** que la demande déposée au Comité consultatif d'urbanisme est assujettie au règlement numéro 248-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en vertu de l'article 10.3.1 du règlement de zonage numéro 69-07;

**ATTENDU** que le projet déposé vise l'incorporation du conteneur au bâtiment principal;

**ATTENDU** que le conteneur s'harmonise au niveau des matériaux;

**ATTENDU** que le plan déposé minimise l'impact visuel dudit conteneur;

**ATTENDU** l'obligation de reboiser un écran minimal de 10 mètres en bordure de la limite de l'emprise du 6<sup>e</sup> Rang en vertu de l'article 8.5.6 du règlement de zonage;

**ATTENDU** que le projet présenté répond aux orientations d'aménagement, objectifs et critères d'évaluation applicables au projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu, sous recommandation du CCU, d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architectural tel que déposé pour la propriété du lot 6 316 542 du cadastre du Québec à la condition de reboiser un écran minimal de 10 mètres en bordure de la limite de l'emprise du 6<sup>e</sup> Rang en vertu de l'article 8.5.6 du règlement de zonage numéro 69-07 et d'autoriser la personne chargée de l'application du règlement à délivrer les permis nécessaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Développement socio-économique*

20-10-294

**ACQUISITION DE MOBILIER URBAIN POUR LA FUTURE PLACE PUBLIQUE DE SAINT-MÉTHODE : AUTORISATION DE DÉPENSES**

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite réaliser une place publique dans le noyau villageois de Saint-Méthode;

**ATTENDU** que la Municipalité a obtenu une aide financière de 7 500 \$ du FDT, pour un projet total de 10 715 \$, pour l'acquisition de mobilier urbain de la future place publique;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser une dépense de 10 715 \$, taxes nettes, pour l'acquisition de mobilier urbain pour l'aménagement de la future place publique dans le noyau villageois de Saint-Méthode;
- d'autoriser le secrétaire-trésorier adjoint à présenter la reddition de comptes à la MRC des Appalaches.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-10-295

**RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE DU 2-4, RUE NOTRE-DAME NORD : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 2 ET RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX**

**ATTENDU** que la Municipalité a reçu une aide financière au programme ClimatSol-Plus pour décontaminer le site de l'ancienne quincaillerie de la Coopérative de consommateurs de Saint-Méthode;

**ATTENDU** que les travaux de décontamination du 2-4, rue Notre-Dame Nord ont été réalisés;

**ATTENDU** qu'un ajustement du paiement numéro 1 est nécessaire;

**ATTENDU** la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et de la firme Avizo Experts-conseils;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu ce qui suit :

- de procéder à la correction du paiement numéro 1 par l'ajout d'un montant de 5 566.61 \$, incluant toutes taxes applicables;
- de libérer la retenue et d'autoriser le paiement numéro 2 au montant de 9 896.91 \$, taxes en sus, présenté par l'entrepreneur Excavation Bolduc inc. pour les travaux de décontamination du 2-4, rue Notre-Dame Nord;
- de procéder à l'acceptation définitive des travaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-10-296

**VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE AU COMITÉ DE PROMOTION INDUSTRIELLE D'ADSTOCK INC. POUR L'ANNÉE 2020**

**ATTENDU** la mission du Comité de promotion industrielle d'Adstock inc. (CPI) de promouvoir, développer et consolider les emplois dans le secteur commercial et industriel;



**ATTENDU** que, pour accomplir adéquatement son mandat, le CPI doit être soutenu financièrement;

**ATTENDU** qu'un montant avait été réservé au budget pour le fonctionnement des comités de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu de verser, au Comité de promotion industrielle d'Adstock inc., la moitié de la subvention prévue au montant de 25 000 \$ pour leurs activités de fonctionnement et de verser la seconde tranche selon le rapport d'activités à être déposé d'ici la fin de l'année.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-10-297

**CONFIRMATION DE L'AIDE FINANCIÈRE ANNUELLE AU COMITÉ DE PROMOTION INDUSTRIELLE D'ADSTOCK INC.**

**ATTENDU** que le Comité de promotion industrielle d'Adstock inc. a procédé à l'achat de la propriété du 11, rue Principale Ouest;

**ATTENDU** que la Caisse Desjardins souhaite recevoir une confirmation de la Municipalité que celle-ci aide financièrement le Comité annuellement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'expédier une lettre qui confirme que la Municipalité d'Adstock consent à maintenir une aide financière annuelle au Comité de promotion industrielle d'Adstock inc. afin qu'il puisse remplir sa mission en concordance avec la vision et le plan d'action adopté par le conseil municipal et ainsi répondre aux engagements financiers contractés à la Caisse Desjardins de la région de Thetford.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Travaux publics et voirie*

20-10-298

**PROLONGEMENT ET MISE À NIVEAU DU 6<sup>E</sup> RANG : OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS**

**ATTENDU** que la Municipalité a octroyé un mandat de services professionnels pour la réalisation des plans et devis pour les travaux de prolongement et la mise à niveau du 6<sup>e</sup> Rang;

**ATTENDU** que, pour finaliser lesdits plans et devis, un levé topographique complémentaire doit être réalisé;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'octroyer un mandat de services professionnels à la firme de Stéphane Roy arpenteur-géomètre au montant de 3 000 \$, taxes en sus, pour la réalisation d'un levé topographique complémentaire dans le cadre de la réalisation des plans et devis pour le prolongement et la mise à niveau du 6<sup>e</sup> Rang.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-10-299

**DÉNEIGEMENT EN PÉRIODE HIVERNALE : AUTORISATION DE LOCATION D'UN TRACTEUR**

**ATTENDU** que la Municipalité assure les opérations liées au déneigement sur son territoire;

**ATTENDU** que pour remplir ses obligations en la matière, étant donné l'étroitesse de certaines voies de circulation dans les secteurs de villégiature, la location d'un tracteur est nécessaire;

**ATTENDU** l'offre de services de la firme Bossé & Frère inc. datée du 30 septembre 2020;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser, pour les activités de déneigement de la prochaine période hivernale (du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 30 avril 2021), la location d'un tracteur auprès de la firme Bossé et Frère inc. et d'autoriser une dépense de 13 500 \$, taxes en sus, pour une utilisation de 300 heures;
- le cas échéant, d'autoriser également une dépense additionnelle de 45 \$ l'heure, taxes en sus, pour les heures supplémentaires utilisées;
- d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document visant la bonne conduite du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-10-300

**DÉNEIGEMENT DE CERTAINS CHEMINS : OCTROI DE DIVERS CONTRATS**

**ATTENDU** que la Municipalité assure les opérations liées au déneigement sur son territoire;

**ATTENDU** que la Municipalité doit faire affaire avec des entrepreneurs externes pour certaines sections de son territoire pour diverses raisons;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser la directrice générale à octroyer les contrats de déneigement à intervenir pour la période hivernale 2020-2021;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à l'octroi et à la signature des divers contrats de déneigement avec les différents entrepreneurs pour la saison hivernale 2020-2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-10-301

**ÉTUDE PÉDOLOGIQUE POUR LA RUE RÉJEAN ET LES CHEMINS DE LA GRANDE-LIGNE ET J.-E.-FORTIN : OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS**

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite réaliser des travaux sur la rue Réjean et sur les chemins de la Grande-Ligne et J.-E.-Fortin;

**ATTENDU** qu'afin de procéder à la conception et à la détermination des travaux, il est requis d'obtenir de l'information pédologique sur les sols en place;

**ATTENDU** l'offre de services de la firme Englobe Corp. datée du 1<sup>er</sup> octobre 2020;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu d'octroyer un mandat de services professionnels à firme Englobe Corp. au montant de 31 470 \$, taxes en sus, pour la réalisation de l'étude pédologique sur la rue Réjean et sur les chemins de la Grande-Ligne et J.-E.-Fortin.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-10-302

**VÉRIFICATION ANNUELLE DES DÉBITMÈTRES : OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESIONNELS**

**ATTENDU** de procéder à la vérification annuelle de la précision des équipements de mesure de débit de vos installations d'eau potable et d'eaux usées en vertu du Règlement sur la déclaration des prélèvements en eau (RDPE) et du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU);

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu d'octroyer un mandat à la firme SIMO Management inc. au montant de 2 100 \$, taxes en sus, pour la vérification annuelle de la précision des équipements de mesure de débit de vos installations d'eau potable et d'eaux usées.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Sécurité publique*

*Loisirs, culture et vie communautaire*

20-10-303

**PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES PATINOIRES EXTÉRIEURES : AUTORISATION DE PAIEMENT NUMÉRO 1**

**ATTENDU** que l'entrepreneur Les Constructions de l'Amiante inc. réalise les travaux de réaménagement des patinoires extérieures de Sacré-Cœur-de-Marie et de Saint-Daniel;

**ATTENDU** la recommandation de paiement datée du 1<sup>er</sup> octobre émanant du directeur du Service de l'ingénierie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,  
Et résolu d'autoriser le paiement numéro 1 au montant de 264 234.82 \$, taxes en sus, présentée par l'entrepreneur Les Constructions de l'Amiante inc. pour les travaux de réaménagement des patinoires extérieures de Sacré-Cœur-de-Marie et de Saint-Daniel.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-10-304

**PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2021 : DÉPÔT D'UN PROJET ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**ATTENDU** que le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2021 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2021, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire;

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2020-2021 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant les grands congés scolaires;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé le conseiller Pierre Quirion,  
Appuyé la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu d'autoriser ce qui suit :

- d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire 2021;
- d'autoriser monsieur Xavier Nadeau-Tardif, responsable aux loisirs et à l'événementiel, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la Municipalité d'Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-10-305

**PROJET DE SURFACE DE DEK HOCKEY EN HAUTE-BEAUCE : APPUI AU PROJET**

**ATTENDU** la proximité géographique des Municipalités d'Adstock de La Guadeloupe;

**ATTENDU** la popularité grandissante du Dek hockey dans notre région;

**ATTENDU** l'ajout d'une offre de service considérable pour les citoyens de la Municipalité d'Adstock;

**ATTENDU** le caractère régional de ce type d'infrastructure;

**ATTENDU** le désir de la MRC de Beauce-Sartigan de développer un plus grand esprit de collaboration entre les municipalités avoisinantes;

**ATTENDU** qu'une contribution financière annuelle de 100\$ permettrait :

- aux citoyens de la municipalité de bénéficier de la tarification résidentielle;
- à la municipalité d'afficher son logo sur une bande de la surface (frais de matériel en sus);

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'autoriser ce qui suit :

- d'appuyer la Municipalité de La Guadeloupe dans son dépôt de projet au fonds de développement du territoire de la MRC de Beauce-Sartigan, volet régional.
- de participer à la tarification annuelle de 100 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-10-306

**SENTIERS PÉDESTRES SUR LE LOT NUMÉRO 6 316 542 (MONT ADSTOCK) : CONSENTEMENT D'UN DROIT DE PASSAGE ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**ATTENDU** la demande de la Coopérative récréotouristique du mont Adstock pour obtenir un droit de passage et de réalisation de travaux sur le lot numéro 6 136 542 afin de permettre d'effectuer des rénovations et d'améliorer les sentiers pédestres, raquettes, vélo de montagne et randonnée alpine pour le projet de mise à niveau des sentiers pédestres du mont Adstock;

**ATTENDU** la réception d'une aide financière de 119 994.58 \$ dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA) pour la mise à niveau des sentiers pédestres au mont Adstock;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- de consentir un droit de passage sur le lot numéro 6 136 542 à la Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock;

- d'autoriser le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le document de consentement dudit droit de passage.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Affaires diverses*

20-10-307

**CHARGEUR SUR ROUE : AUTORISATION DE DÉPENSE**

**ATTENDU** la nécessité de procéder à l'achat de roue pour le chargeur sur roue;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'autoriser une dépense de 3 575 \$, taxes en sus, pour l'achat de roue pour le chargeur sur roue.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La Municipalité a permis aux citoyens de transmettre leurs questions par courriel, mais aucune question n'a été reçue. Étant donné le contexte de la crise sanitaire et de l'absence d'interaction avec les citoyens, monsieur le Maire fera un compte rendu détaillé de la séance du conseil le lendemain sur les médias sociaux et répondra aux questions des citoyens directement en ligne.

**INFORMATIONS**

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

20-10-308

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu de lever la séance à 20h33.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

La directrice générale,

\_\_\_\_\_  
Pascal Binet

JL

\_\_\_\_\_  
Julie Lemelin